

déi Lénk

MOTION

2

Luxembourg, le 10 juin 2021

Dépôt : Nathalie Oberweis
Débat de consultation sur le rapport
sur le Fonds spécial de soutien au
développement du logement

La Chambre des Députés :

- vu que le gel des loyers introduit le 20 mai 2020 viendra à échéance le 30 juin 2021;
- vu la persistance de la pandémie de la Covid19;
- vu la très forte croissance continue des prix du logement;
- considérant que selon les chiffres de l'Observatoire de l'Habitat, 55% des ménages du premier quintile de niveau de vie sont locataires;
- considérant par ailleurs que 63% des ménages-locataires du premier quintile de niveau de vie ont un taux d'effort supérieur à 40%;
- considérant que les ménages les moins aisés sont souvent le plus durement touchés par les effets de la pandémie de la Covid19;

invite le Gouvernement:

- à prolonger le gel des loyers au moins jusqu'au 31 décembre 2021.

Nathalie Oberweis



Nyriam Cecchetti